



22 JUIL. 2009

2905831

20048406

**Société à Responsabilité Limitée**  
**3H**

Au Capital de 336 000 Euros

3 Allée Charles Collin

35000 - RENNES

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la  
Société à Responsabilité Limitée  
en Société par Actions Simplifiée

Madame, Monsieur les associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué les travaux que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Cette dernière requière la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué les travaux que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Cette dernière requière la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

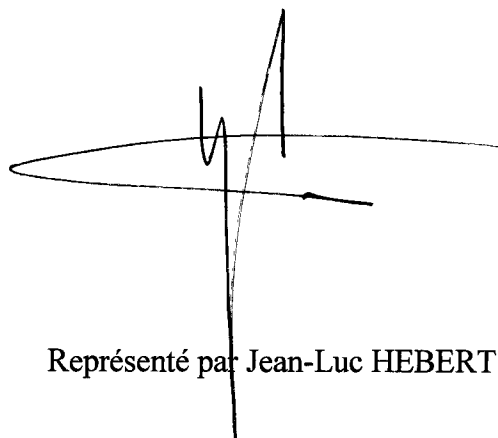
Notre synthèse de l'analyse sur la situation de la société est la suivante :

- nous disposons de comptes sociaux récents au 30 juin 2009 qui n'appellent pas de notre part de remarque particulière sur le montant des capitaux propres de 882 257 €,
- depuis cette date, la société 3H a cédé sa filiale OMS Production pour une valeur supérieure à la valorisation au bilan.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Rennes, le 22 Juillet 2009

Cabinet HELEOS – LE BOUGUENEC  
Commissaire à la transformation

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long vertical stroke, positioned above the name Jean-Luc HEBERT.

Représenté par Jean-Luc HEBERT